

Baromètre TEVA par formation

**Notes méthodologiques - le début de carrière  
professionnelle des diplômés par formation**

**Étude Transition École-Vie Active - TEVA**

novembre 2018



<b>L'étude TEVA : un instrument inédit pour l'analyse et le suivi de l'insertion professionnelle des jeunes sortant de l'école .....</b>	<b>4</b>
1. Contexte et objectifs de l'étude .....	4
2. Quels sont les élèves suivis ? .....	5
<b>La population TEVA pour l'analyse et le suivi de l'insertion professionnelle par formation .....</b>	<b>6</b>
1. Combien d'élèves sont suivis ? .....	6
2. Quelles sont les formations suivies ? .....	8
<b>Le baromètre TEVA pour l'analyse et le suivi de l'insertion professionnelle par formation .....</b>	<b>16</b>
3. Quelles sont les situations vécues après l'école ? .....	16
4. Comment résumer les situations vécues après l'école ? .....	18
<b>À propos de l'Observatoire de la formation et de l'INFPC.....</b>	<b>24</b>

## L'étude TEVA : un instrument inédit pour l'analyse et le suivi de l'insertion professionnelle des jeunes sortant de l'école

---

### 1. Contexte et objectifs de l'étude

L'étude Transition École-Vie Active - TEVA, menée par l'Observatoire de la formation, pôle d'activité de l'INFPC, vise à analyser le début de carrière des élèves primo-sortants du système éducatif.

Les primo-sortants correspondent aux jeunes qui interrompent leurs études pour la première fois, en cours, ou à l'issue de l'année scolaire de l'examen pour l'obtention d'un des certificats et diplômes de l'enseignement secondaire classique et de l'enseignement secondaire général.

La force de l'étude TEVA réside dans son caractère longitudinal. Les jeunes d'une même génération de primo-sortants sont suivis au quotidien durant les trois premières années consécutives à leur sortie de l'école. L'étude est répétée sur plusieurs générations de primo-sortants.

L'originalité de l'étude TEVA tient au caractère objectif des données utilisées. Elles proviennent des bases de données administratives du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE), du Centre de Documentation et d'Information sur l'Enseignement Supérieur (CEDIES) et de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS) selon les autorisations de la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD) n°220/2012 et n°255/2014 ainsi que l'accord de confidentialité signé avec l'IGSS en date du 05/02/2016.

## 2. Quels sont les élèves suivis ?

Suite à la loi du 29 août 2017 portant sur l'enseignement secondaire, les mots « enseignement secondaire » sans l'ajout « technique » sont remplacés par les mots « enseignement secondaire classique ». Les mots « enseignement secondaire technique » sont remplacés par les mots « enseignement secondaire général ».

### ***Les élèves sortant de l'enseignement secondaire général***

Les élèves sortant de l'enseignement secondaire général en 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013 sont suivis respectivement jusqu'en 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016.

L'ensemble des certificats et diplômes de l'enseignement secondaire général sont étudiés :

- le CITP, Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle,
- le CCM, Certificat de Capacité Manuelle,
- le CCP, Certificat de Capacité Professionnelle,
- le CATP, Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle,
- le DAP, Diplôme d'Aptitude Professionnelle,
- le DT, Diplôme de Technicien,
- le DFESG, Diplôme de Fin d'Études Secondaires Générales.

Suite à la loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle, le CITP et le CCM sont remplacés par le CCP et le CATP par le DAP.

### ***Les élèves sortant de l'enseignement secondaire classique***

Les élèves sortant de l'enseignement secondaire classique en 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013 sont également suivis sur trois années.

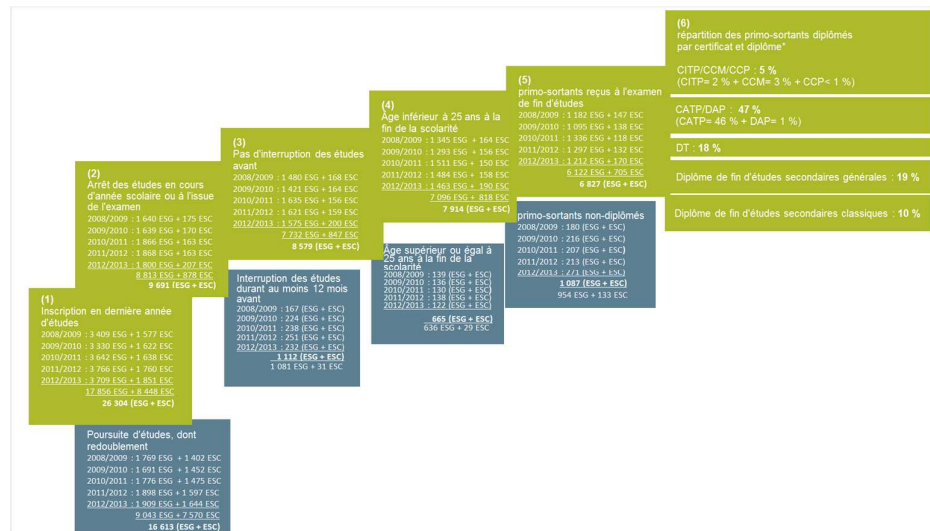
- L'enseignement secondaire classique mène au
  - DFESC, Diplôme de Fin d'Études Secondaires Classiques.

# La population TEVA pour l'analyse et le suivi de l'insertion professionnelle par formation

## 1. Combien d'élèves sont suivis ?

**6 804 détenteurs d'un des certificats et diplômes de l'enseignement secondaire classique - ESC et de l'enseignement secondaire général - ESG, obtenu en 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013** constituent la population TEVA pour l'analyse et le suivi de l'insertion professionnelle par formation.

Figure 1. Population TEVA



\* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

**Note** : Actualisation au 31/07/2018.

Source : Observatoire de la formation

### Lecture :

**(1)** 26 304 élèves sont enregistrés en dernière année d'études, les années scolaires 2008/2009, 2009/2010, 2010/2011, 2011/2012 et 2012/2013 pour l'obtention d'un des certificats et diplômes de l'enseignement secondaire classique et de l'enseignement secondaire général.

**(2)** 9 691 des 26 304 élèves ne poursuivent pas d'études secondaires classiques, secondaires générales ou supérieures l'année suivant celle de l'inscription potentielle à l'examen.

**(3)** 8 579 des 9 691 élèves ne poursuivent pas d'études secondaires classiques, secondaires générales ou supérieures l'année précédant celle de l'inscription potentielle à l'examen.

**(4)** 7 914 des 8 579 élèves ont moins de 25 ans à la fin de la scolarité. Ce sont les primo-sortants.

**(5)** 6 827 des 7 914 primo-sortants ont été reçus à l'examen. Ce sont les primo-sortants diplômés.

Parmi les 6 827 primo-sortants diplômés, 46 % détiennent un Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle (CATP) et 1 % un Diplôme d'Aptitude Professionnelle (DAP). Ils sont 3 % à disposer d'un Certificat de Capacité Manuelle (CCM), 2 % d'un Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle (CITP), et moins d'1 % ont obtenu un Certificat de Capacité Professionnelle (CCP). 18 % sont détenteurs du Diplôme de Technicien (DT). Parmi les primo-sortants diplômés, 19 % ont été reçus à l'examen de fin d'études secondaires générales - DFESG et 10 % à celui de fin d'études secondaires classiques - DFESC.

## 2. Quelles sont les formations suivies ?

Seuls 6 109<sup>1</sup> des 6 122 diplômés de l'enseignement secondaire général sont considérés pour l'analyse et le suivi de l'insertion professionnelle par formation. 82 formations ou regroupements de formations menant au CITP/CCM/CCP, au CATP/DAP et au DT sont référencées. Elles préparent à l'exercice de 68 métiers et professions ou regroupements de métiers et professions, accessibles en formation professionnelle sous la responsabilité d'une chambre patronale et de la chambre des salariés. Les 68 métiers et professions se répartissent sur 10 domaines de formation. Par ailleurs, neuf sections pour trois divisions menant au DFESG sont référencées.

### Agriculture, horticulture et environnement naturel

métier et profession	métier et profession par voie de formation actuelle (2018/2019 <sup>1</sup> )	métier et profession par voie de formation à l'étude <sup>2</sup>	nombre de diplômés suivis	famille de métiers et professions	Chambre patronale
<b>agriculteur</b>	DAP - agriculteur	CATP et DAP - agriculteur	30	métiers de l'agriculture et de l'horticulture	Chambre d'agriculture
<b>horticulteur (assistant fleuriste et fleuriste, assistant horticulteur en production, assistant pépiniériste-paysagiste et pépiniériste-paysagiste, Floriculteur, Maraîcher)</b>	CCP - assistant fleuriste <sup>3</sup> , assistant horticulteur en production et assistant pépiniériste-paysagiste DAP - horticulteur (fleuriste <sup>3</sup> , floriculteur, maraîcher, pépiniériste-paysagiste)	CCM - fleuriste, floriculteur, horticulteur-maraîcher et pépiniériste-paysagiste CATP et DAP - horticulteur (fleuriste, floriculteur, maraîcher et pépiniériste-paysagiste)	37 72	métiers de l'agriculture et de l'horticulture	Chambre d'agriculture
<b>opérateur de la forêt et de l'environnement</b>	DAP - opérateur de la forêt et de l'environnement	CATP et DAP - opérateur de l'environnement	63	métiers de l'agriculture et de l'horticulture	Chambre d'agriculture
<b>technicien en agriculture</b>	DT - technicien en agriculture	DT - division agricole - section agriculture	45	technicien en agriculture, en environnement naturel et en horticulture	Chambre d'agriculture
<b>technicien en environnement naturel</b>	DT - technicien en environnement naturel	DT - division agricole - section environnement naturel	42	technicien en agriculture, en environnement naturel et en horticulture	Chambre d'agriculture
<b>technicien en horticulture</b>	DT - technicien en horticulture	DT - division agricole - section horticole	18	technicien en agriculture, en environnement naturel et en horticulture	Chambre d'agriculture

<sup>1</sup> Selon Mémorial A n° 586 de 2018.

<sup>2</sup> D'après le Mémorial A n° 143 de 2012 et le Mémorial A n° 163 de 2012 pour la dernière année scolaire à l'étude, 2012/2013.

<sup>3</sup> La Chambre des métiers est responsable des formations menant au CCP d'assistant fleuriste et au DAP de fleuriste. Les métiers d'assistant fleuriste et de fleuriste font partie de la famille des Métiers de l'art et métiers divers. Ils sont référencés par [www.handsup.lu](http://www.handsup.lu) sous la rubrique Métiers de la communication, du multimédia et du spectacle.

<sup>1</sup> 6 109 en ne comptant pas les détenteurs du diplôme de technicien - division chimique. Cette formation est actuellement arrêtée et n'est pas représentée au niveau des domaines de formation.



## Alimentation

métier et profession	métier et profession par voie de formation actuelle (2018/2019)	métier et profession par voie de formation à l'étude	nombre de diplômés suivis	famille de métiers et professions	Chambre patronale
<b>boucher-charcutier</b>	CCP - boucher-charcutier	CCM - boucher-charcutier	<10	métiers de l'alimentation	Chambre des métiers
	DAP - boucher-charcutier	CATP - boucher-charcutier	15		
<b>boulangier-pâtissier</b>	CCP - boulangier-pâtissier	CCM - boulangier-pâtissier	<10	métiers de l'alimentation	Chambre des métiers
	DAP - boulangier-pâtissier	CATP - boulangier-pâtissier	30		
<i>traiteur</i>	DAP - traiteur	CATP - traiteur	<10	<i>métiers de l'alimentation</i>	<i>Chambre des métiers</i>

## Arts et communication

métier et profession	métier et profession par voie de formation actuelle (2018/2019)	métier et profession par voie de formation à l'étude	nombre de diplômés suivis	famille de métiers et professions	Chambre patronale
<b>décorateur</b>	DAP - décorateur	CATP - décorateur-étalagiste et décorateur-publicitaire	23	professions dans le commerce	Chambre de commerce
<i>métiers du livre (relieur et imprimeur)</i>	DAP - relieur <sup>1</sup>	CATP - métiers du livre (relieur et imprimeur)	<10	<i>métiers de la communication, du multimédia et du spectacle</i>	<i>Chambre des métiers</i>
<i>photographe</i>	<i>La formation de photographe est actuellement organisée en apprentissage transfrontalier.</i>	CATP - photographe	<10	<i>métiers de la communication, du multimédia et du spectacle</i>	<i>Chambre des métiers</i>
<i>sérigraphe</i>	<i>La formation de sérigraphe est actuellement organisée en apprentissage transfrontalier.</i>	CATP - sérigraphe	<10	<i>métiers de la communication, du multimédia et du spectacle</i>	<i>Chambre des métiers</i>
<b>technicien en artistique</b>	DT - technicien en artistique	DT - division artistique	81	technicien en artistique	Chambre de commerce

<sup>1</sup> La formation d'imprimeur est actuellement organisée en apprentissage transfrontalier.

## Construction

métier et profession	métier et profession par voie de formation actuelle (2018/2019)	métier et profession par voie de formation à l'étude	nombre de diplômés suivis	famille de métiers et professions	Chambre patronale
<b>constructeur métallique</b>	DAP - constructeur métallique	CATP - serrurier de construction	28	constructeur métallique	Chambre de commerce
<b>dessinateur en bâtiment</b>	DAP - dessinateur en bâtiment	CATP - dessinateur en bâtiment	39	professions dans l'industrie	Chambre de commerce
<b>électricien</b>	CCP - électricien	CITP - électricien	15	métiers de la construction et de l'habitat	Chambre des métiers
	DAP - électricien	CATP et DAP - électricien	55		
<b>installateur chauffage-sanitaire</b>	CCP - installateur chauffage-sanitaire	Regroupement : CITP - installateur sanitaire et CITP - installateur de chauffage, de ventilation et de climatisation	27	métiers de la construction et de l'habitat	Chambre des métiers
	DAP - installateur chauffage-sanitaire	Regroupement : CATP - installateur sanitaire et CATP - installateur de chauffage, de ventilation et de climatisation	50		
<b>menuisier</b>	DAP - menuisier	CATP - menuisier	26	métiers de la construction et de l'habitat	Chambre des métiers
<b>menuisier-ébéniste</b>	DAP - menuisier-ébéniste	CATP - menuisier-ébéniste	28	menuisier-ébéniste	Chambre de commerce
<b>métiers de la toiture (couvreur, charpentier et ferblantier-zingueur)</b>	CCP - couvreur	CCM - couvreur	10	métiers de la construction et de l'habitat	Chambre des métiers
	DAP - métiers de la toiture (couvreur, charpentier et ferblantier-zingueur)	CATP - métiers de la toiture (couvreur, charpentier et ferblantier-zingueur)	39		
<b>métiers du bâtiment (carreleur, fumiste-ramoneur, maçon, marbrier-tailleur de pierres, plafonneur-façadier et tailleur-sculpteur de pierres)</b>	CCP - métiers du bâtiment (carreleur, maçon, marbrier-tailleur de pierres et plafonneur-façadier) <sup>1</sup>	CCM - métiers du bâtiment (carreleur, fumiste-ramoneur, maçon, marbrier, plafonneur-façadier et tailleur-sculpteur de pierres)	16	métiers de la construction et de l'habitat	Chambre des métiers
	DAP - métiers du bâtiment (carreleur, maçon, marbrier-tailleur de pierres et plafonneur-façadier) <sup>1</sup>	CATP - métiers du bâtiment (carreleur, maçon, marbrier, plafonneur-façadier et tailleur-sculpteur de pierres)	24		
<i>parqueteur</i>	<i>CCP - parqueteur</i>	<i>CCM - parqueteur</i>	<i>&lt;10</i>	<i>métiers de la construction et de l'habitat</i>	<i>Chambre des métiers</i>
	<i>DAP - parqueteur</i>	<i>CATP - parqueteur</i>	<i>&lt;10</i>		
<b>Peintre-décorateur</b>	CCP - peintre-décorateur	CCM et CCP - peintre-décorateur	39	métiers de la construction et de l'habitat	Chambre des métiers
	DAP - peintre-décorateur	CATP et DAP - peintre-décorateur	36		
<b>serrurier</b>	DAP - serrurier	CATP - serrurier	36	métiers de la construction et de l'habitat	Chambre des métiers
<i>vitrier miroitier</i>	<i>La formation de vitrier miroitier est actuellement organisée en apprentissage transfrontalier.</i>	<i>CATP - vitrier miroitier</i>	<i>&lt;10</i>	<i>métiers de la construction et de l'habitat</i>	<i>Chambre des métiers</i>
<b>technicien en génie civil</b>	DT - technicien en génie civil	DT - division génie civil	71	technicien en génie civil	Chambre des métiers

<sup>1</sup> Les formations menant à une qualification de fumiste-ramoneur et de tailleur-sculpteur de pierres sont actuellement organisées en apprentissage transfrontalier.

## Gestion d'entreprises, logistique et informatique

métier et profession	métier et profession par voie de formation actuelle (2018/2019)	métier et profession par voie de formation à l'étude	nombre de diplômés suivis	famille de métiers et professions	Chambre patronale
<b>agent administratif et commercial</b>	DAP - agent administratif et commercial	CATP - employé administratif et commercial	477	professions dans le commerce	Chambre de commerce
<b>gestionnaire qualifié en logistique</b>	DAP - gestionnaire qualifié en logistique	CATP - gestionnaire qualifié en logistique	42	professions dans l'industrie	Chambre de commerce
<b>informaticien qualifié</b>	DAP - informaticien qualifié	CATP - informaticien qualifié	45	professions dans l'industrie	Chambre de commerce
<b>technicien en administration et en commerce</b>	DT - technicien en administration et en commerce	DT - division administrative et commerciale	705	technicien en administration et commerce	Chambre de commerce
<b>technicien en informatique</b>	DT - technicien en informatique	DT - division informatique	48	technicien en informatique	Chambre de commerce

## Hôtellerie, restauration et tourisme

métier et profession	métier et profession par voie de formation actuelle (2018/2019)	métier et profession par voie de formation à l'étude	nombre de diplômés suivis	famille de métiers et professions	Chambre patronale
<b>cuisinier</b>	CCP - cuisinier	CITP - restauration-cuisine	27	professions dans le secteur HORECA	Chambre de commerce
	DAP - cuisinier	CATP - cuisinier	77		
<b>hôtelier-restaurateur</b>	DAP - hôtelier-restaurateur	CATP - hôtelier-restaurateur	39	restaurateur et hôtelier-restaurateur	Chambre de commerce
<b>restaurateur</b>	DAP - restaurateur	CATP - restaurateur cuisine-service	27	restaurateur et hôtelier-restaurateur	Chambre de commerce
<b>serveur</b>	CCP - serveur de restaurant	CITP - restauration-service	12	professions dans le secteur HORECA	Chambre de commerce
<b>technicien en hôtellerie</b>	DT - technicien en hôtellerie	DT - division hôtelière et touristique - section hôtelière	34	technicien en hôtellerie et en tourisme	Chambre de commerce
<b>technicien en tourisme</b>	DT - technicien tourisme	DT - division hôtelière et touristique - section touristique	33	technicien en hôtellerie et en tourisme	Chambre de commerce

## Mécanique et électrotechnique

métier et profession	métier et profession par voie de formation actuelle (2018/2019)	métier et profession par voie de formation à l'étude	nombre de diplômés suivis	famille de métiers et professions	Chambre patronale
<b>carrossier et débosselleur de véhicules automoteurs</b>	CCP - débosselleur de véhicules automoteurs	CCM - débosselleur de véhicules automoteurs	22	métiers de la mécanique	Chambre des métiers
	DAP - carrossier et DAP - débosselleur de véhicules automoteurs	CATP - carrossier et débosselleur de véhicules automoteurs	40		
<b>électronicien en communication</b>	DAP - électronicien en communication	CATP - électronicien en communication	72	électronicien en communication	Chambre de commerce
<b>électronicien en énergie</b>	DAP - électronicien en énergie	CATP - électronicien en énergie	226	professions dans l'industrie	Chambre de commerce
<b>magasinier du secteur automobile</b>	DAP - magasinier du secteur automobile	CATP - magasinier du secteur automobile	33	métiers de la mécanique	Chambre des métiers
<i>mécanicien d'avions - cat A</i>	<i>DAP - mécanicien d'avions - cat A</i>	<i>CATP - mécanicien d'avions et DAP - mécanicien d'avions - cat A</i>	<i>&lt; 10</i>	<i>professions dans l'industrie</i>	<i>Chambre de commerce</i>
<b>mécanicien d'usinage</b>	DAP - mécanicien d'usinage	CATP - mécanicien d'usinage	46	professions dans l'industrie	Chambre de commerce
<b>mécanicien industriel et de maintenance</b>	DAP - mécanicien industriel et de maintenance	CATP - mécanicien industriel et de maintenance	149	professions dans l'industrie	Chambre de commerce
<b>mécatronicien</b>	DAP - mécatronicien	CATP - mécatronicien	78	professions dans l'industrie	Chambre de commerce
<b>mécatronicien d'autos et de motos</b>	Regroupement : CCP - assistant en mécanique d'automobiles et CCP - mécanicien de cycles	Regroupement : CITP - mécanicien d'autos et de motos et CCM - mécanicien de cycles et de motocycles	20	métiers de la mécanique	Chambre des métiers
	DAP - mécatronicien d'autos et de motos	Regroupement : CATP - mécanicien d'autos et de motos et CATP - électronicien de véhicules automoteurs	161		
<b>mécatronicien de machines et de matériels agricoles et viticoles</b>	DAP - mécatronicien de machines et de matériels agricoles et viticoles	CATP - mécanicien de machines et de matériel agricoles et viticoles	30	métiers de la mécanique	Chambre des métiers
<b>peintre de véhicules automoteurs</b>	CCP - peintre de véhicules automoteurs	CCM - peintre de véhicules automoteurs	12	métiers de la mécanique	Chambre des métiers
	<i>DAP - peintre de véhicules automoteurs</i>	<i>CATP - peintre de véhicules automoteurs</i>	<i>&lt; 10</i>		
<b>technicien en électrotechnique, section communication</b>	DT - technicien en électrotechnique, section communication	DT - division électrotechnique - section communication	34	technicien en électrotechnique	Chambre de commerce
<b>technicien en électrotechnique, section énergie</b>	DT - technicien en électrotechnique, section énergie	DT - division électrotechnique - section énergie	40	technicien en électrotechnique	Chambre de commerce
<b>technicien en mécanique générale</b>	DT - technicien en mécanique générale	DT - division mécanique - section mécanique générale	21	technicien en mécanique	Chambre de commerce
<b>technicien en mécatronique d'automobile</b>	DT - technicien en mécatronique d'automobile	DT - division mécanique, section mécanique d'automobiles	19	technicien en mécanique	Chambre des métiers
<i>mécanicien d'avions - cat B</i>	<i>DT - mécanicien d'avions - cat B</i>	<i>DT - mécanicien d'avions - cat B</i>	<i>&lt; 10</i>	<i>mécanicien d'avions - cat B</i>	<i>Chambre de commerce</i>

## Mode, coiffure et soins de beauté

métier et profession	métier et profession par voie de formation actuelle (2018/2019)	métier et profession par voie de formation à l'étude	nombre de diplômés suivis	famille de métiers et professions	Chambre patronale
<b>coiffeur</b>	CCP - coiffeur	CCM - coiffeur	36	métiers de la mode, de la santé et de l'hygiène	Chambre des métiers
	DAP - coiffeur	CATP et DAP - coiffeur	133		
<i>couturier et tailleur</i>	<i>Les formations de couturier et de tailleur sont actuellement organisées en apprentissage transfrontalier.</i>	CATP - couturier et modiste et DAP - couturier	<10	<i>métiers de la mode, de la santé et de l'hygiène</i>	<i>Chambre des métiers</i>
<b>esthéticien</b>	DAP - esthéticien	CATP - esthéticien	20	métiers de la mode, de la santé et de l'hygiène	Chambre des métiers

## Santé et services d'aide à la personne

métier et profession	métier et profession par voie de formation actuelle (2018/2019)	métier et profession par voie de formation à l'étude	nombre de diplômés suivis	famille de métiers et professions	Chambre patronale
<b>aide-soignant</b>	DAP - aide-soignant	CATP - aide-soignant	316	professions dans le secteur des professions de santé et professions sociales	MENJE SFP
<b>auxiliaire de vie</b>	DAP - auxiliaire de vie	CATP - auxiliaire de vie	151	professions dans le secteur des professions de santé et professions sociales	MENJE SFP
<i>instructeur de la conduite automobile</i>	<i>DAP - instructeur de la conduite automobile</i>	<i>CATP - instructeur de conducteurs de véhicules automoteurs</i>	<10	<i>métiers de la mécanique</i>	<i>Chambre des métiers</i>
<b>instructeur de natation</b>	DAP - instructeur de natation <sup>1</sup>	CATP - instructeur de natation	28	métiers de la communication, du multimédia et du spectacle	Chambre des métiers
<b>opticien</b>	DAP - opticien	CATP - opticien	10	métiers de la mode, de la santé et de l'hygiène	Chambre des métiers
<i>prothésiste dentaire</i>	<i>DAP - prothésiste dentaire</i>	<i>CATP - mécanicien dentaire</i>	<10	<i>métiers de la mode, de la santé et de l'hygiène</i>	<i>Chambre des métiers</i>

<sup>1</sup> Le métier d'instructeur de natation fait partie de la famille des Métiers de l'art et métiers divers. Il est référencé par [www.handsup.lu](http://www.handsup.lu) sous la rubrique Métiers de la communication, du multimédia et du spectacle.

## Vente

métier et profession	métier et profession par voie de formation actuelle (2018/2019)	métier et profession par voie de formation à l'étude	nombre de diplômés suivis	famille de métiers et professions	Chambre patronale
<b>agent de voyages</b>	DAP - agent de voyages	CATP - agent de voyages	22	professions dans le commerce	Chambre de commerce
<b>assistant en pharmacie</b>	DAP - assistant en pharmacie	CATP - assistant en pharmacie	47	professions dans le commerce	Chambre de commerce
<b>commis de vente</b>	CCP - commis de vente	CITP - section de la vente et CCP - commis de vente	60	professions dans le commerce	Chambre de commerce
<b>conseiller en vente</b>	DAP - conseiller en vente	CATP - vendeur, vendeur-magasinier et magasinier et DAP - conseiller en vente	327	professions dans le commerce	Chambre de commerce
<b>vendeur en boulangerie-pâtisserie-confiserie</b>	DAP - vendeur en boulangerie-pâtisserie-confiserie	CATP - vendeur en boulangerie-pâtisserie-confiserie	11	métiers de l'alimentation	Chambre des métiers

## Enseignement secondaire général

division	section actuelle (2018/2019 <sup>1</sup> )	Section à l'étude <sup>2</sup> – DFEST	nombre de diplômés suivis	famille de formation	responsable de formation
<b>Diplôme de fin d'études secondaires générales - division administrative et commerciale</b>	section gestion	section gestion	322	Idem - division	MENJE
	section communication et organisation	section communication et organisation	29		
<b>Diplôme de fin d'études secondaires générales - division technique générale</b>	section ingénierie	section technique générale	99	Idem - division	MENJE
	section informatique	section informatique	10		
<b>Diplôme de fin d'études secondaires générales - professions de santé de la division des professions de santé et des professions sociales</b>	section formation de l'infirmier	section de la formation de l'infirmier / infirmière	178	Idem - division	MENJE
	<i>section sciences de la santé</i>	<i>section sciences de la santé<sup>3</sup></i>	<10		
	La formation menant de l'assistant(e) technique médical de laboratoire est actuellement arrêtée.	section de l'assistant(e) technique médical de laboratoire	13		
	La formation de l'assistant(e) technique médical de radiologie est actuellement arrêtée.	section de l'assistant(e) technique médical de radiologie	29		
<b>Diplôme de fin d'études secondaires générales - professions sociales de la division des professions de santé et des professions sociales</b>	section formation de l'éducateur	section de la formation de l'éducateur	641	Idem - division	MENJE

<sup>1</sup> Selon grille horaire 2018-2019 - Enseignement secondaire général.

<sup>2</sup> Selon Mémorial A - n° 163 de 2012.

<sup>3</sup> Premiers diplômés recensés en en 2011/2012.

### **Les formations non référencées par le baromètre TEVA**

La formation sous la compétence du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et de la Chambre des salariés menant au CCP d'aide ménagère n'est actuellement pas référencée.

La formation sous la compétence de la Chambre d'agriculture et de la Chambre des salariés menant au DT d'entrepreneur maraîcher n'est actuellement pas référencée.

Les formations sous la compétence de la Chambre de commerce et de la Chambre des salariés menant au diplôme de technicien en logistique et de technicien en vente et gestion, ainsi que celles menant au DAP de vendeur-retouche et de serveur de restaurant ne sont actuellement pas référencées.

Les formations sous la compétence de la Chambre des métiers et de la Chambre des salariés menant au diplôme de technicien en équipement énergétique et technique des bâtiments, menant au DAP de pâtissier-chocolatier-confiseur-glacier, de vendeur en boucherie, de retoucheur de vêtements, de vendeur technique en optique, de mécanicien de mécanique générale, de mécatronicien agri-génie civil, de mécatronicien de cycles, de mécatronicien de machines et de matériels industriels et de la construction, de mécatronicien de véhicules utilitaires et de mécatronicien en techniques de réfrigération, ainsi que celles menant au CCP de pâtissier-chocolatier-confiseur-glacier et de cordonnier-réparateur ne sont actuellement pas référencées.

Les formations sous la compétence du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse menant au diplôme de fin d'études secondaires générales dans la section gestion de l'hospitalité de la division hôtelière et touristique, dans la section sciences sociales de la division des professions de santé et des professions sociales, dans les sections architecture, design et développement durable, sciences environnementales et sciences naturelles de la division technique générale et dans la section arts et communication visuelle de la division artistique ne sont actuellement pas référencées.

## Le baromètre TEVA pour l'analyse et le suivi de l'insertion professionnelle par formation

---

### 3. Quelles sont les situations vécues après l'école ?

À partir des bases de données administratives du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE), du Centre de Documentation et d'Information sur l'Enseignement Supérieur (CEDIES) et de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS), un calendrier journalier retraçant l'activité de chaque jeune à l'étude sur trois années est reconstitué. Il démarre pour chacun, à partir de la date de sortie du fichier du MENJE, moment présumé de sortie du système scolaire et se compose de 1 095 jours civils.

Les 1 095 jours civils de vie post scolaire observés pour chaque jeune se répartissent sur sept états : l'emploi sous CDI, l'emploi sous CDD, l'emploi aidé, le chômage, l'inactivité, la reprise d'études et la situation « autre ».

Sont en situation d'emploi, les jeunes en :

- contrat à durée indéterminée (CDI), y compris les indépendants et les aidants (conjoint ou aidant pour les travailleurs intellectuels indépendants, les indépendants ou les agriculteurs),
- contrat à durée déterminée (CDD), y compris ceux en intérim (contrat d'intérimaire) et en emploi saisonnier<sup>2</sup>,
- emploi aidé, un emploi supporté par une aide ou une mesure en faveur de l'emploi. Seules certaines aides et mesures en faveur de l'emploi sont concernées<sup>3</sup>.

Sont en situation de chômage (indemnisé), les jeunes bénéficiant :

- de l'assurance chômage,
- du revenu minimum garanti,
- d'une mesure de formation (formations d'initiation et de perfectionnement, mesures de formation Adem, mesures de formation complémentaires et service volontaire).

**Note :** Les expressions « sortants » et « jeunes » sont utilisées en lieu et place de l'expression « primo-sortants ».

---

<sup>2</sup> y compris les agents appartenant au pool des assistants pédagogiques.

<sup>3</sup> Activités d'insertion professionnelle (AIP) - anciennement, Affectation temporaire indemnisée (ATI) / Contrat d'appui-emploi (CAE) / Contrat d'initiation à l'emploi (CIE) / CIE-EP Contrat d'initiation à l'emploi - expérience pratique / Mesures spéciales (MS) / Occupation temporaire indemnisée (OTI) - anciennement, Mise au travail (MT) / PU Contrat d'auxiliaire temporaire du secteur public /Stage de réinsertion professionnelle (SR).



Sont en situation d'inactivité,

les jeunes qui ne sont, ni en emploi, ni enregistrés à l'Adem comme indemnisés, ni en reprise d'études, mais pour lesquels un enregistrement figure dans les fichiers de la sécurité sociale pour cause, par exemple, d'assurance volontaire ou de coassurance.

La situation d'inactivité comprend donc les demandeurs d'emploi inscrits à l'Adem, mais non encore indemnisés. La structure actuelle des fichiers de données ne permet pas d'isoler ces derniers.

Sont en situation de reprise d'études,

les jeunes identifiés par leur réapparition dans le fichier du MENJE plus d'un an après la fin de leur sortie de ces fichiers, par la perception d'allocations familiales lorsque le jeune poursuit ses études, par la perception d'une aide financière pour études supérieures versée par le CEDIES ou par un apprentissage pour adultes<sup>4</sup>.

Sont dans une situation « autre »,

les jeunes pour lesquels l'information n'est disponible ni dans le fichier de l'IGSS ni dans ceux du MENJE et du CEDIES.

---

<sup>4</sup> L'apprentissage pour adultes est une mesure de formation à charge du fonds pour l'emploi. Il offre aux personnes enregistrées à l'Adem, une opportunité de terminer, de compléter ou d'acquérir une formation professionnelle par le système de l'apprentissage en alternance et aboutit, selon le métier ou la profession, à un CCP(CITP/CCM), un DAP(CATP) ou à un DT.

#### 4. Comment résumer les situations vécues après l'école ?

La variété des situations vécues par les jeunes à l'étude au cours des trois années qui suivent la fin de l'école peut être appréhendée à l'aide d'un jeu de 18 indicateurs.

Un indicateur permet d'apprécier la sortie de l'école :

- Nombre de sortants diplômés

Sept indicateurs permettent d'apprécier l'insertion professionnelle :

- Accès au premier emploi (4 mois au plus)
- Durée moyenne du premier emploi
- Emploi permanent
- Éloigné de l'emploi (moins d'1 an) et Reprise d'études (1 an et plus)
- Taux d'emploi à 3 ans
- Ni en emploi ni en reprise d'études à 3 ans

Sept indicateurs permettent d'apprécier la qualité des emplois occupés :

- En CDI au premier emploi
- Salaire horaire médian à la 1<sup>ère</sup> embauche
- Nombre moyen de CDD
- Nombre moyen de CDI
- Temps partiel
- En CDI à 3 ans
- Salaire horaire médian à 3 ans

Trois indicateurs permettent d'apprécier l'adéquation formation - emploi :

- L'emploi sous CDD et sous CDI par secteur d'activité de l'employeur
- L'emploi sous CDD et sous CDI par taille de l'employeur
- L'emploi sous CDD et sous CDI par type de profession

L'exploitation des 18 indicateurs permet de faire des comparaisons par formation selon quatre dimensions :

- La sortie de l'école
- Le premier emploi après la sortie de l'école
- L'emploi au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école
- L'emploi trois ans après la sortie de l'école

**Note** : La valeur des indicateurs n'est pas renseignée lorsque la donnée est manquante en ce qui concerne le métier ou la profession ou lorsque la taille de l'effectif associée au métier ou à la profession est inférieure à 10 sortants. À partir de 10 sortants, la valeur des indicateurs est renseignée. Elle gagne en fiabilité à mesure que la taille de l'effectif augmente. Elle est fournie à titre indicatif, en particulier lorsque la taille de l'effectif ne dépasse pas les 30 sortants.

### *La sortie de l'école*

La sortie de l'école peut être appréhendée à l'aide d'un indicateur.

- Nombre de sortants diplômés

**Nombre de sortants diplômés** : nombre de sortants détenant un diplôme ou un certificat de l'enseignement luxembourgeois et faisant l'objet de l'étude, c'est-à-dire suivis au cours de leurs trois premières années de vie active.

## ***Le premier emploi après la sortie de l'école***

Le premier emploi après la sortie de l'école peut être appréhendé à l'aide d'un jeu de quatre indicateurs.

- Accès au premier emploi (4 mois et moins)
- Durée moyenne du premier emploi
- En CDI au premier emploi
- Salaire horaire médian à la 1<sup>ère</sup> embauche

**Accès au premier emploi (4 mois et moins)** : nombre de sortants qui accèdent à l'emploi (CDD, CDI, emploi aidé) en quatre mois et moins après la sortie de l'école, divisé par le nombre total de sortants, exprimé en pourcentage.

**Durée moyenne du premier emploi** : estimation (Kaplan-Meier) de la durée moyenne du premier emploi (CDD, CDI, emploi aidé) occupé après la sortie de l'école, exprimée en mois.

La durée moyenne du premier emploi est parfois sous-estimée lorsqu'un trop grand nombre de premiers emplois rapporté au nombre total de premiers emplois sont susceptibles de durer au-delà des trois années de la période d'observation.

**En CDI au premier emploi** : nombre de sortants qui occupent leur premier emploi sous contrat à durée indéterminée (CDI), divisé par le nombre de sortants ayant obtenu au moins un emploi (CDD, CDI, emploi aidé) au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école, exprimé en pourcentage.

**Salaire horaire médian à la 1<sup>ère</sup> embauche** : salaire horaire\* perçu lors du premier emploi (CDD, CDI\*\*) occupé après la sortie de l'école, qui partage le nombre de sortants ayant obtenu au moins un emploi (CDD, CDI\*\*) au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école, en deux parts égales (50 %), exprimé en euros.

Le montant du salaire horaire médian à la 1<sup>ère</sup> embauche constitue un seuil de salaire horaire que la moitié des sortants ne dépassent pas lors de leur premier emploi, au moment de l'embauche.

\* salaire horaire = salaire brut divisé par nombre d'heures travaillées en début de contrat.

\*\* Hors indépendant et aidants.

**Note** : Les expressions « sortants », « sortants diplômés » et « sortants non-diplômés » sont substituables pour le calcul des indicateurs. Seuls les « sortants diplômés » sont considérés pour l'analyse et le suivi de l'insertion professionnelle par formation.

## **L'emploi au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école**

L'emploi au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école peut être appréhendé à l'aide d'un jeu de neuf indicateurs.

- Nombre moyen de CDD
- *Nombre moyen de CDI*
- L'emploi sous CDD et sous CDI par secteur d'activité de l'employeur
- L'emploi sous CDD et sous CDI par taille de l'employeur
- L'emploi sous CDD et sous CDI par type de profession
- Temps partiel
- Emploi permanent
- Éloigné de l'emploi (moins d'1 an)
- et Reprise d'études (1 an et plus).

**Nombre moyen de CDD** : nombre d'épisodes d'emploi sous contrat à durée déterminée (CDD), hors intérim, divisé par le nombre de sortants ayant connu au moins un emploi sous CDD, hors intérim, au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école.

**Nombre moyen de CDI \*** : *nombre d'épisodes d'emploi sous contrat à durée indéterminée (CDI), divisé par le nombre de sortants ayant connu au moins un emploi sous CDI, au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école.*

*\* facultatif, le sens à donner à l'interprétation de cet indicateur étant discutable.*

**L'emploi sous CDD et sous CDI par secteur d'activité de l'employeur, taille de l'employeur et type de profession** : nombre d'épisodes d'emploi sous CDD (hors intérim) et sous CDI par secteur d'activité de l'employeur (NACE rev.2), taille de l'employeur et type de profession (CITP 08 - grand groupe<sup>5</sup>), divisé par le nombre total d'épisodes d'emploi sous CDD (hors intérim) et sous CDI occupés par les sortants, au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école, exprimé en pourcentage.

**Temps partiel** : nombre de mois d'emploi (CDD, CDI\*) occupés à temps partiel divisé par le nombre de mois passé en emploi (temps partiel, temps plein) au cours trois années qui suivent la sortie de l'école, exprimé en pourcentage.

\* Hors indépendant et aidants.

**Emploi permanent** : nombre de sortants qui sont en emploi (CDD, CDI, emploi aidé) pendant les trois années qui suivent la sortie de l'école, divisé par le nombre total de sortants, exprimé en pourcentage.

---

<sup>5</sup> Classification internationale type des professions, 2008

**Éloigné de l'emploi (moins d'1 an)** : nombre de sortants qui cumulent moins d'un an d'emploi (CDD, CDI, emploi aidé) sur les trois années qui suivent la sortie de l'école, divisé par le nombre total de sortants, exprimé en pourcentage.

**Reprise d'études (1 an et plus)** : nombre de sortants qui cumulent un an de reprise d'études et plus au cours des trois années qui suivent la sortie de l'école, divisé par le nombre total de sortants, exprimé en pourcentage. Cet indicateur est utilisé pour vérifier si un taux d'éloignement de l'emploi élevé s'explique par un taux de reprise d'études élevé.

## ***L'emploi trois ans après la sortie de l'école***

L'emploi trois ans après la sortie de l'école peut être appréhendé à l'aide d'un jeu de quatre indicateurs.

- Taux d'emploi à 3 ans
- En CDI à 3 ans
- Salaire horaire médian à 3 ans
- Ni en emploi ni en reprise d'études à 3 ans

**Taux d'emploi à 3 ans** : nombre de sortants qui occupent un emploi (CDD, CDI, emploi aidé) trois ans après la sortie de l'école divisé par le nombre total de sortants, exprimé en pourcentage.

**En CDI à 3 ans** : nombre de sortants qui occupent un emploi sous contrat à durée indéterminée (CDI) trois ans après la sortie de l'école divisé par le nombre de sortants en emploi (CDD, CDI, emploi aidé) trois ans après la sortie de l'école, exprimé en pourcentage.

**Salaire horaire médian à 3 ans** : estimation basse du salaire horaire\* perçu par les sortants en emploi (CDD, CDI\*\*) trois ans après la sortie de l'école, qui partage le nombre de sortants en emploi (CDD, CDI\*\*) trois ans après la sortie de l'école en deux parts égales (50 %), exprimé en euros.

Le montant du salaire horaire médian à 3 ans constitue un seuil de salaire horaire que la moitié des sortants qui sont en emploi trois ans après la sortie de l'école ne dépassent pas, au moment où ils ont débuté cet emploi.

\* salaire horaire = salaire brut divisé par nombre d'heures travaillées en début de contrat.

\*\* Hors indépendant et aidants.

**Ni en emploi ni en reprise d'études à 3 ans** : nombre de sortants au chômage, inactifs et dans la situation « autre » trois ans après la sortie de l'école, divisé par le nombre total de sortants, exprimé en pourcentage.

## À propos de l'Observatoire de la formation et de l'INFPC

---

L'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue (INFPC) est un établissement public sous la tutelle du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Sa mission fondamentale vise à promouvoir la formation tout au long de la vie.

L'INFPC mène des travaux de veille et de développement en matière de formation à travers l'Observatoire de la formation.

Cet Observatoire répond à la volonté du gouvernement et des partenaires sociaux de bâtir une connaissance statistique fine et de produire des analyses qualitatives fiables en matière de formation.

Les productions de l'Observatoire fournissent des éclairages utiles aux politiques publiques et aux stratégies privées afin d'optimiser la qualité des compétences destinées au marché du travail.

